

prochent. On se sent involontairement attiré vers lui. A part la petite coterie de Gendreau-le-Plai-deux, personne n'a encore songé sérieusement à combattre ses propositions.

“ On ne saurait non plus l'accuser d'ambition, car chaque fois qu'il s'agit de conférer un honneur à quelqu'un, Jean Rivard s'efface, pour le laisser tomber sur la tête d'un autre. Ce n'a été, par exemple, qu'après des instances réitérées, et à la prière des habitants du canton réunis en assemblée générale qu'il a consenti à accepter la charge de major de milice pour la paroisse de Rivardville.

“ Nous avons pu réussir aussi, il y a deux ans, à lui faire accepter la charge de juge de paix, conjointement avec le père Landry : mais il n'a consenti à être nommé à cette fonction importante qu'après une requête présentée au gouvernement et signée par le notaire (nous avons maintenant un notaire à Rivardville), par le médecin, par moi-même et par une grande majorité des habitants du canton.

“ Personne pourtant ne pouvait remplir cette charge plus habilement que lui ; il l'a prouvé par sa conduite et ses actes durant ces deux dernières années. Il est parfaitement au fait des lois qui régissent les campagnes, et il montre chaque jour dans l'accomplissement de ses fonctions de magistrat tout ce que peut faire de bien dans une localité un homme éclairé, animé d'intentions honnêtes, et dont le but principal est d'être utile à ses semblables. Il unit l'indulgence au respect de la loi. S'il survient quelque mésintel-